

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 020813

192297

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5131

Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAROJI

Noreline

Date de naissance : 1

Adresse : IZEM

Tél. : 0661219823

Total des frais engagés : 202 t. 1106,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

R. BELKEBIR Khadija  
Médecine Générale  
Rue 22 N° 94 El Alia  
Bab Alifa - Casablanca  
Tél: 05 22 90 48 76

Date de consultation : 28/12/2023

Nom et prénom du malade : LAROJI Nour E DRIANE Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Ph. amygoides

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 28/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET APU

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des actes
28/12 2023	1	1	205	Dr. BELKEBIR Khasiba Médecine Générale Av. 27 N° 84 El Alia Cité Oufa - Casablanca Tel : 05 22 90 48 76

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien Casablanca ou du Fourrisseur Dr. Belkibi	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA VILLE DE ZAN	28/12/2023	1275,70

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux

Lot, EL Alia - Rue 27 N° 94  
Bd OuedTansift - EL Oulfa  
Tél: 05 22 90 48 76 - CASABLANCA

تجزئة العالية - الزنقة 27 الرقم 94  
شارع وادي تانسيفت - الأنف  
الهاتف 0522904876 - الدارالبيضاء

Casablanca, le 28/12/23  
الدارالبيضاء . في

M. MAROUFI Nour EDDINE

PPV 157DH00  
LOT 340161  
EXP 03/2025

157,00  
1) devans x 19  
79,90 2) x 21 Pdt 80  
2) Firsax x 5  
89,50 3) x 31  
5) Nodax  
102,60 4) x 71  
4) Aminax  
119,10 5) x 71  
5) Rizome p 71 x 71

LOT: 111  
PER: JUN 2025  
PPV: 102 DH 60

07.2026  
P.P.V: 119,10 DH

INPE: 9243355  
PHARMACIE M. YOUSSEF  
PHARMACIE D'OUAZZANE  
Docteur en pharmacie  
M. YOUSSEF  
139, Boulevard M. Youssef  
Casablanca - Tel: 05 22 22 27

Dr. Khadija  
General

6) E sac gel 40x3  
 226,00 x 3 gel / le min (S.V) 28)  
 au Sacchar

7) D - cure - gal (S.V)  
 49,60

1275,70

PPV: 49,60 DH  
 LOT: 23C29  
 EXP: 03/2026

1. BELKEBIR Khadija  
 Médecine Générale  
 Rue 27 N° 94 El Alia  
 Cité Dulta - Casablanca  
 Tel: 05 22 90 48 78

INPE: 092043355

E SAC 40x3  
 226,00  
 226,00  
 226,00  
 226,00

PHARMACIE MY YOUSSEF  
 Salma CHERIE POUR ALIZANE  
 139, Boulevard MY YOUSSEF  
 Casablanca - Tel: 05 22 22 22 78